

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 02/12/2025 **Inspecteur:** Johan Solarski **Mentor:** **Installateur:** Misko Ingénieurs-Conseils SRL

Étiquette d'identification: **Référence client:**

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel MI3155 N° TVA:BE 0538 547 859
Numéro de serie: 23452057

Date rapport: 02/12/2025

Adresse de l'installation

Rue Rue de Bastogne
Numéro 20
Boîte
Postcode 6700
Commune ARLON
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Habitation
Rue Rue de Bastogne
Numéro 20
Boîte
Postcode 6700
Commune ARLON
Pays Belgique

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone +32 61 53 50 52
E-mail -

Type : maison

EAN : 54
☒ **Non communiqué**

N° compteur : 43914894

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: ORES Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.
Nombres tableaux: 4 Tension: 3~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 25 A
Prise de terre:

Ri général: 0,90 MΩ

RE: NM Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		-	A	Tout	OK	OK
30	40	22,5kA2s (3000A)		A	Tgbt	OK	OK
30	40	22,5kA2s (3000A)		A	Td2	OK	OK
30	40	22,5kA2s (3000A)		A	Td3	OK	OK
300	40	22,5kA2s (3000A)		A	Garage	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl NA			
Liaisons équipotentielle	PB	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	OK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I1.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I3.04 Le conducteur de terre ne répond pas aux prescriptions (section min. 16mm², cuivre, isolation vert/jaune, liaison entre la prise de terre et la bonne principale de terre). (Livre 1 Sous-section 5.4.2.2. et 5.1.6.2.)
- I3.07 Un raccord démontable (sectionneur de terre) doit être installé dans le conducteur de terre afin de permettre la mesure de la résistance de la terre. (Livre 1 Sous-section 5.4.3.5.)
- I3.08 Un raccord démontable (sectionneur de terre) doit toujours être facilement accessible. (Livre 1 Sous-sections 5.1.5.1. et 5.4.3.5.)
- I4.01 Connexion(s) équipotentielle(s) principale(s) non réalisée(s). (Livre 1 Sous-sections 5.4.4.1 et 5.1.6.2)
- I5.01 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)
- I5.11 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)
- I5.14 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)
- I6.10 Les dispositifs de protection à courant différentiel avec un courant nominal inférieur ou égal à 40 A possèdent un marquage pour la valeur IΔt de minimum 22,5 kA2s sous un courant de 3000 A. (Livre 1, sous-section 5.3.5.5)
- I8.13 L'utilisation de câbles de type VTLmb, LMVVR, COAX, VVT est interdite. (Livre 1 Sous-section 5.2.1.2.)
- I9.02 Les interrupteurs, prises et/ou boîtes de dérivation mal fixés doivent être solidement fixés. (Livre 1 Section 1.4.1 & 1.4.2)
- N3 II n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.
- N32 La partie / les parties suivants sont contrôlée(s) selon Livre 1 Section 6.5. en 8.2.2.:
- nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.
- Chaudière.

CONCLUSION

☒

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 2/12/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):
PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION
Durée de l'inspection: de 09:30 à 10:15
L'inspecteur Johan Solarski

Johan Solarski
SOLARSKI JOHAN

Johan Solarski
ACEG VZW - #493

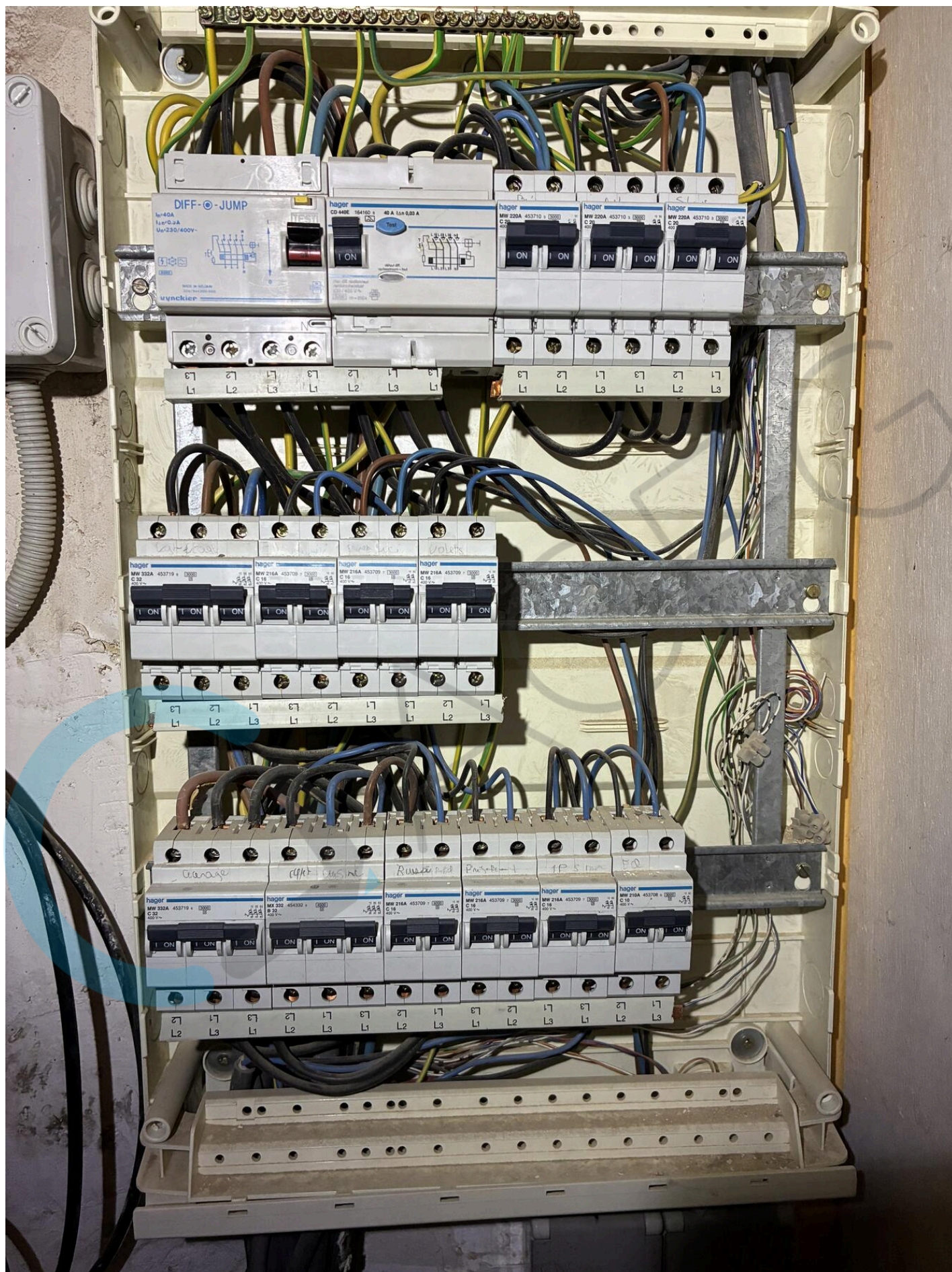
Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.
Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

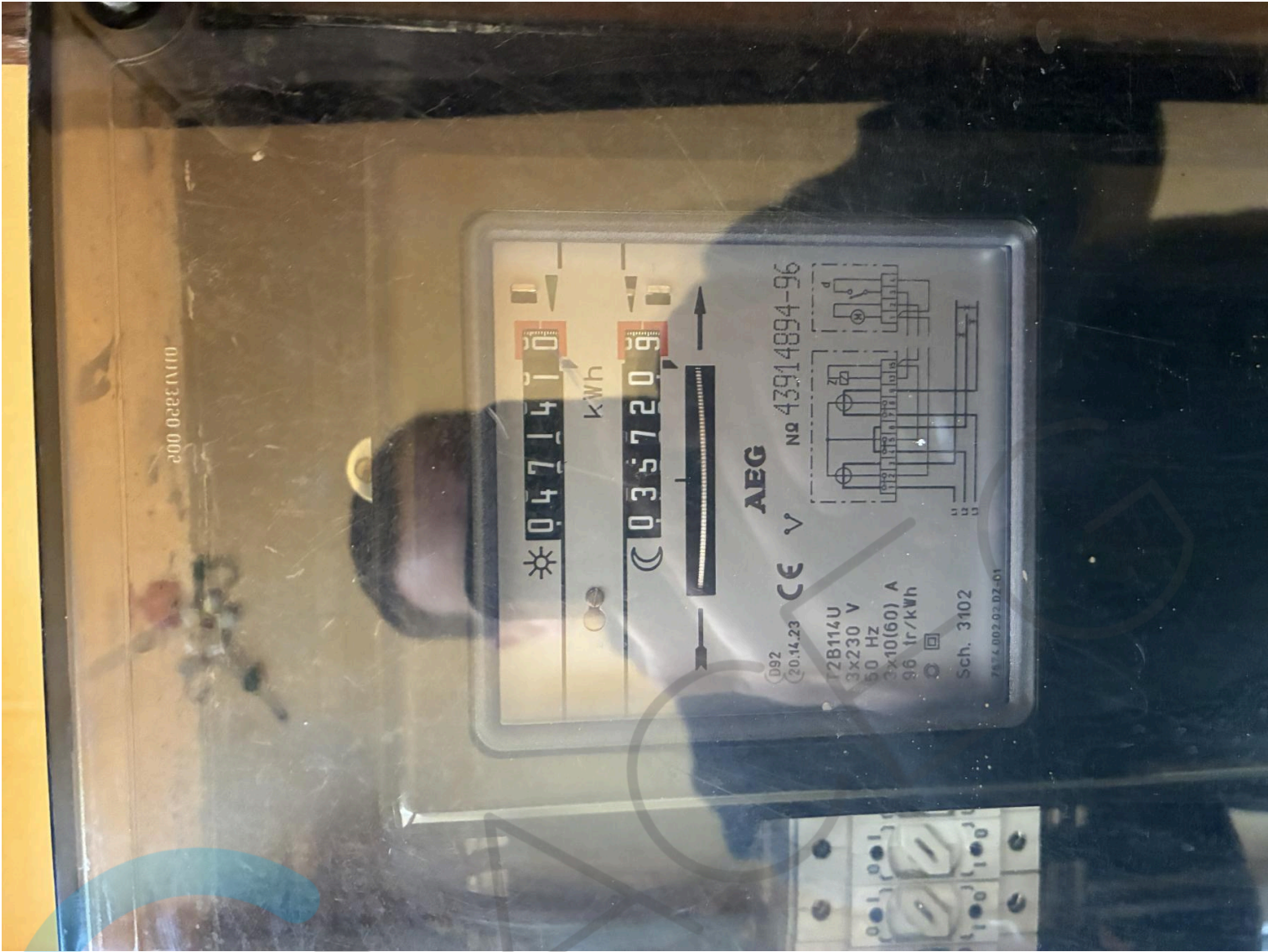
Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

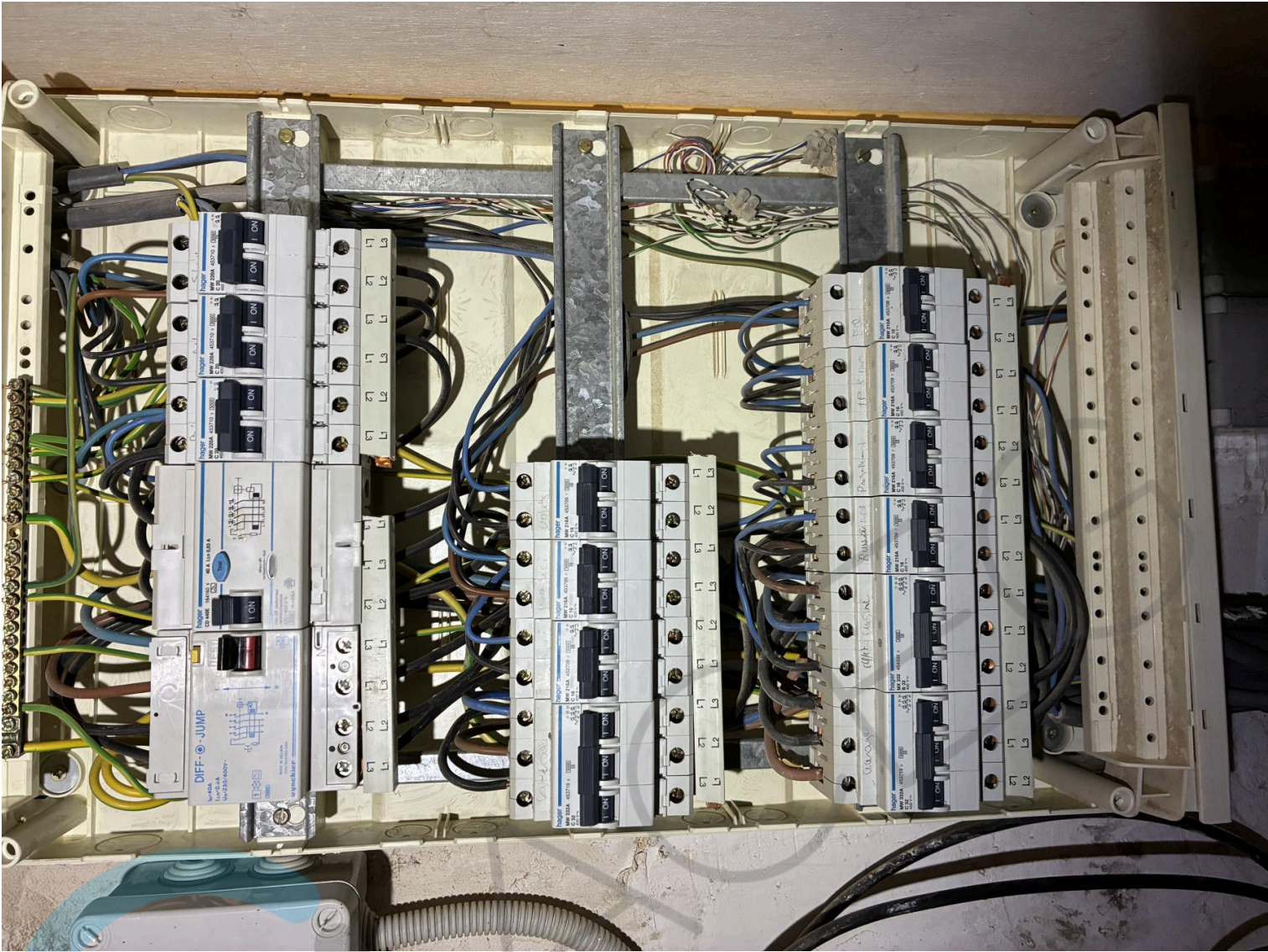
BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

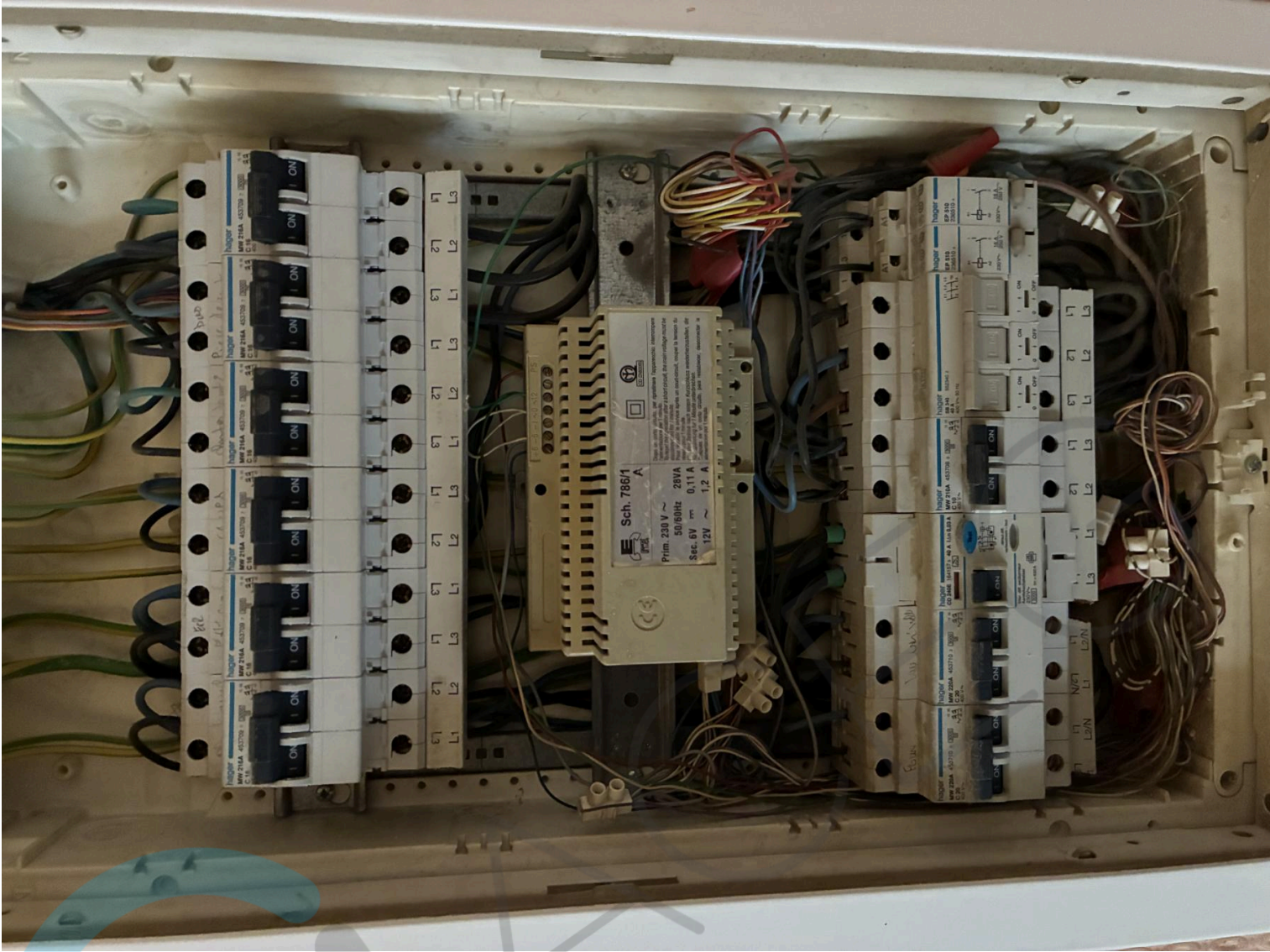
Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.

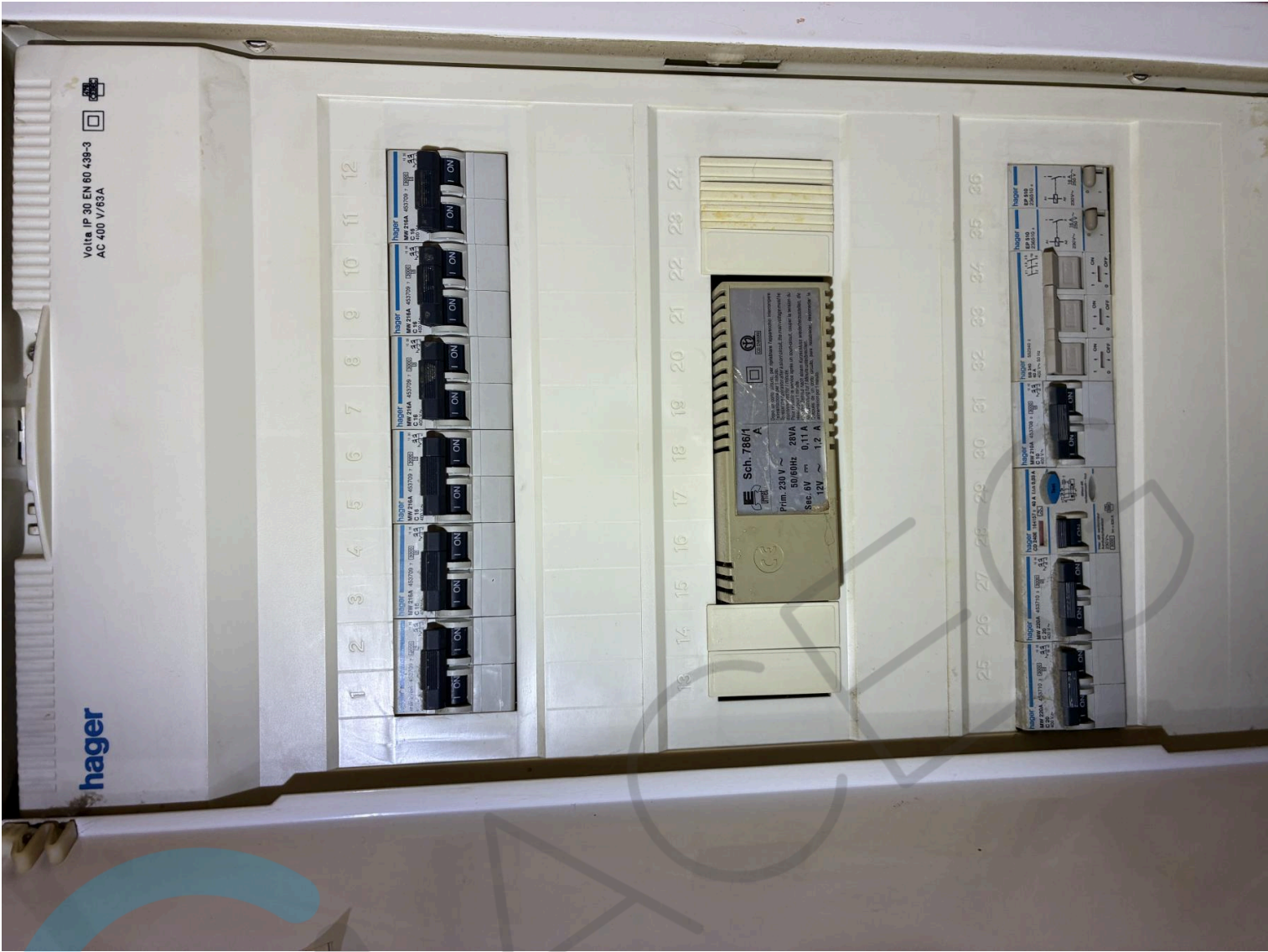












N°	Bezeichnung/Designation	N° PE.N L1/L2/L3	N° mm²
33-34	Skt Gerend		
30-31	fil câble caoutchouc		
28-29	D.F.F 25 26 27		
26-27	laine vasisselle		
25	Fibre		
1-2	Pain plan de travail		
3-4	Eclairage Plaque + Fil - câble caoutchouc		
5-6	caoutchouc - chaudière		
7-8	chambre avant		
9-10	Pieuvre avant		
11-12	chambre arrière		











